

IDENTIFIER ET COMPRENDRE LA RC DES VENDEURS ET FABRICANTS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA179	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1342,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 21/03/2024 au 22/03/2024
- Du 10/10/2024 au 11/10/2024

OBJECTIFS

- Appréhender les notions de défaut de produits défectueux et de vices cachés
- Définir les responsabilités des fabricants et des vendeurs professionnels
- Appliquer la jurisprudence française et européenne dans ces domaines
- Découvrir les principes des actions de groupe « concurrence consommation » et « produits de santé »

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

À travers la responsabilité du vendeur professionnel, l'animateur détaille la définition de la notion des vices cachés, tant à la lumière du Code Civil que de la jurisprudence.

De nombreux cas pratiques illustrent les conséquences de la garantie contre les vendeurs et fabricants.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Responsabilité en raison d'un défaut de sécurité d'un produit - Art. 1245 C. civil
 - 1. Conditions de mise en œuvre, notion de défaut de sécurité et de mise sur le marché, délai d'action
 - 2. Personnes responsables, dommages réparables
 - 3. Moyens d'exonération
 - 4. Illustrations jurisprudentielles (produits de consommation courante, produits de santé, etc.)
- B. Garantie des vices cachés (vendeur professionnel) - Art. 1641 et s. C. civil
 - 1. Conditions de mise en œuvre, notion de vices cachés, délai d'action
 - 2. Vendeurs tenus à garantie, cas de l'acheteur professionnel
 - 3. Dommages réparables
 - 4. Moyens d'exonération, recours du vendeur contre le fabricant
 - 5. Illustrations jurisprudentielles
- C. Garantie légale de conformité - Art. L 217-4 et suivant du Code de la consommation
 - 1. Principes, personnes tenues à garantie
 - 2. Mise en jeu de la garantie
 - 3. Illustrations jurisprudentielles
- D. Actions de groupe : principes, différentes phases, illustrations
 - 1. Concurrence et consommation - Art. L 623-1 C. Conso.
 - 2. Produits de santé - Art. L. 1143 Code de la Santé Publique
- E. Obligations d'information et de conseil du vendeur professionnel et du fabricant
 - 1. Fondements juridiques
 - 2. Qualité de l'acheteur
 - 3. Articulation avec les autres fondements

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Gestionnaires de contrats responsabilité civile
Chargés d'indemnisation responsabilité civile
Souscripteurs
Conseillers clientèle
Agents généraux
Courtiers

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA041

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1342,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 21/11/2024 à 20:28